



# AVIS

## Approbation traité international

**Accord de siège, avec échange de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police criminelle, fait à Lyon le 24 octobre 2014**

**19 mai 2016**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	18 avril 2016
<b>Demande traitée par</b>	Assemblée plénière
<b>Demande traitée le</b>	2 mai 2016
<b>Avis rendu par le Conseil d'Administration le</b>	2 mai 2016 (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée plénière du 19 mai 2016)

## Préambule

Le projet d'ordonnance porte adhésion de la Belgique à l'Accord de siège, avec échange de lettres, entre le Royaume de Belgique et l'Organisation internationale de Police criminelle, fait à Lyon le 24 octobre 2014.

Depuis 2009, INTERPOL dispose d'un bureau de liaison à Bruxelles. Ce nouvel accord vise à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et immunités accordés par la Belgique au Bureau d'Interpol.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent projet d'ordonnance.

\*  
\*       \*  
\*